
Je suis fonctionnaire, je souhaite aménager ma fin de carrière et/ou préparer ma retraite



Étape 1 :

je m'informe



**Pour pouvoir réfléchir à ma fin de carrière,
il est nécessaire de connaître quelques essentiels :**

Les règles concernant la retraite

- Les conditions à remplir pour en bénéficier (âge, nombre de trimestres cotisés, cas particuliers...)
- Les éléments qui déterminent le montant de la pension.

Comment ?

Je trouve toutes ces informations sur anoo, sur la page [je prépare ma retraite](#) qui comporte une page spécifique aux fonctionnaires.

À noter

Je trouve sur anoo des informations liées à la retraite spécifiques à l'entreprise

- le devenir de [mon épargne d'entreprise](#)
- le devenir de [mes avantages](#)
- le devenir de [mon régime de prévoyance/santé](#)

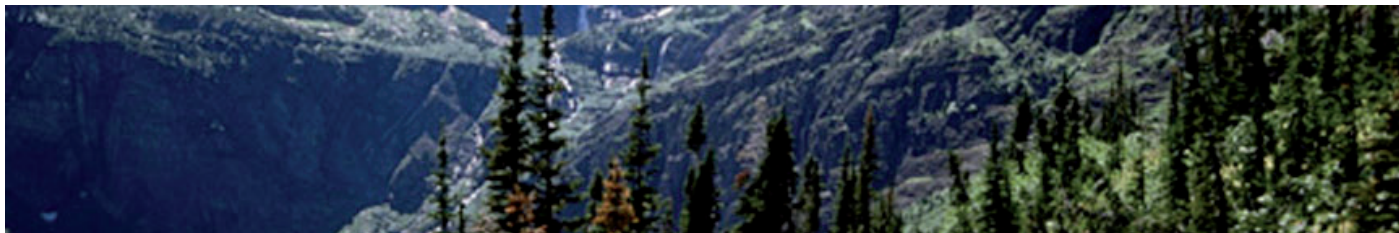
Les possibilités d'aménagement des fins de carrière (TPS, TPA...)

Comment ?

- Je trouve toutes ces informations sur anoo, sur les pages [j'aménage mon temps de travail](#).
- Je prends connaissance de toutes les possibilités offertes par les accords seniors (2012) et intergénérationnel (2015).
- Je peux également solliciter un rendez-vous « Cap Seniors » avec [mon conseiller Orange avenir](#).

Étape 2 :

j'obtiens les éléments concernant ma retraite



Les possibilités d'aménagement de ma fin de carrière dépendent de la date de mon départ en retraite. C'est donc par l'examen de mes droits qu'il faut commencer.

Pour cela, la première démarche consiste à demander un décompte de retraite au CSRH.

Comment ?

- Je remplis le formulaire AC 100 grâce auquel je vais communiquer toutes les informations utiles au CSRH. Les pièces à joindre sont détaillées au bas de la page d'anoo « La retraite pour les fonctionnaires », accessible depuis la page « Je prépare ma retraite ».
- Si une partie de ma carrière s'est déroulée dans le privé, je dois me procurer un relevé de carrière auprès de la CNAV. La page d'anoo comporte un mode opératoire très détaillé pour créer un compte sur le site de l'assurance retraite. (CNAV) et obtenir ensuite mon relevé.
- J'envoie au CSRH par ClicRH (en sélectionnant l'objet « Temps Partiel Séniors/ Décompte de pension pour TPS »):
 - le relevé CNAV/CARSAT
 - le formulaire AC100
 - les pièces à fournir
- En retour, le CSRH me fait parvenir une simulation indiquant le montant de ma retraite en fonction de la date de mon départ à la retraite.

À noter

Si je le souhaite, je peux de mon côté obtenir une simulation analogue sur le site internet du Service des Retraites de l'État (SRE). Pour cela, j'utilise les liens vers le site du SRE et le mode opératoire qui figurent sur la page d'annonce [la retraite pour les fonctionnaires](#).

Étape 3 :

je choisis ma fin de carrière



J'ai à présent tous les éléments nécessaires à mon choix de fin de carrière.

Deux possibilités s'offrent à moi :

- Si je le souhaite, l'étape 4 et 5 me donnent toutes les informations utiles pour aménager ma fin de carrière via un [TPA](#) ou un [TPS](#).
- Si je ne le souhaite pas, l'étape 6 me donne les informations pour préparer et solliciter ma retraite en temps voulu.

Si je souhaite aménager ma fin de carrière, je prends rendez-vous pour un entretien cap séniors avec mon conseiller Orange avenir qui me présente les différentes formules d'aménagement.

Étape 4 :

je sollicite un aménagement de ma fin de carrière



Si j'opte pour un **TPA**, je complète le formulaire d'adhésion et le transmets à mon manager avec copie au DRH.

Si j'opte pour un **TPS**, lors d'un second entretien cap seniors, le conseiller Orange Avenirs valide la simulation correspondant à la formule que j'ai choisie.

- Je transmets le formulaire d'adhésion à mon manager avec copie au DRH.
- J'étudie conjointement avec mon manager et mon DRH l'aménagement de mon temps de travail et de mon activité. Je peux également opter pour un TPS en mécénat de compétences dans une association partenaire de la Fondation Orange.
- Mon DRH formalise mon entrée en TPS par un avenant au contrat de travail dont il me remet un exemplaire.

Étape 5 :

j'entre en TPS ou en mécénat de compétences



Pendant toute la durée de mon TPS (temps partiel puis éventuel temps libéré), je reste salarié de l'entreprise.

Lorsque j'entre dans la phase de temps libéré de toute activité professionnelle ou en TPS mécénat de compétences, plusieurs choses importantes sont à faire ou à connaître.

Pendant la phase de temps libéré
et en mécénat de compétences

- Je continue à figurer dans l'annuaire : n° de mobile professionnel et adresse mail.
- Je conserve ma carte professionnelle et le badge d'accès au restaurant d'entreprise.
- Mon mobile professionnel est maintenu, avec un abonnement voix et data national. Mon terminal ne sera pas renouvelé durant la période de temps libéré. Si je veux conserver mon numéro après mon départ en retraite, je dois en faire la demande à mon entité de rattachement 3 mois avant mon départ.

Avant de quitter mon poste de travail

- Je restitue tous mes équipements informatiques ou les équipements liés à mon activité.
- Si je souhaite conserver un accès aux services d' anoo et à ma messagerie professionnelle pendant ma période de temps libéré (ou mon mécénat de compétence) je dois avant mon départ suivre les indications données sur la page anoo « accès sécurisé au réseau de l'entreprise » de la rubrique « vie pratique »
- Le cas échéant, je restitue mon véhicule de service ou de fonction, les cartes de carburant et la carte corporate de paiement.

À noter

Si je suis en mécénat de compétences, je continue à bénéficier des prestations des restaurants d'entreprise. Si l'association se situe dans une localité sans restaurant d'entreprise, je bénéficie d'une prise en charge (somme forfaitaire).

Bien vivre/préparer sa retraite :

Si je n'ai pas aménagé ma fin de carrière via un TPS

J'ai la possibilité de participer à la formation « je prépare ma retraite ». Sur anoo formation, je sélectionne pour cela le module OEE1226. Ces 2 jours permettent de réfléchir et d'échanger sur tous les aspects de mon projet de retraite.

Mon manager me propose de réaliser mon entretien d'expérience

Nous échangeons sur l'expérience que j'ai acquise tout au long de ma carrière et nous examinons ensemble les savoirs que je maîtrise (particulièrement ceux que j'ai développés sur mon dernier poste).

Étape 6 : je sollicite ma retraite



6 mois avant ma date de départ, je demande ma retraite.

- Si je suis en TPS, un courrier m'est envoyé. Il indique que je dois formuler ma demande de départ avec toutes les modalités et les pièces à fournir. Je renvoie l'ensemble des pièces au CSRH.
- 2 mois au plus tôt avant ma date de départ de retraite effective, je reçois une notification de retraite et un titre de pension.

Comment ?

- Je remplis le formulaire AC 100 grâce auquel je vais communiquer toutes les informations utiles au CSRH. Les pièces à joindre sont détaillées au bas de la page d'anoo « La retraite pour les fonctionnaires », accessible depuis la page « Je prépare ma retraite ».
- Si une partie de ma carrière s'est déroulée dans le privé, je dois me procurer un relevé de carrière auprès de la CNAV. La page d'anoo comporte un mode opératoire très détaillé pour créer un compte sur le site de l'assurance retraite (CNAV) et obtenir ensuite mon relevé.
- J'envoie au CSRH par ClicRH (en sélectionnant l'objet Temps Partiel Séniors/ Etude pour préparation dossier retraite » selon mon année de naissance) :
 - le relevé CNAV/CARSAT
 - le formulaire AC100
 - les pièces à fournir
- En retour, le CSRH me fait parvenir un décompte avec simulation indiquant le montant de ma retraite en fonction de la date de mon départ à la retraite.

Je demande ma Carte Retraité :

J'en fais la demande via ClicRH, en sélectionnant l'objet « Retraite/Demande Carte Retraité » et en joignant une photo.

Bien vivre/préparer sa retraite :

Avant de partir à la retraite

J'ai la possibilité de participer à la formation « je prépare ma retraite ». Sur anoo formation, je sélectionne pour cela le module OEE1226. Ces 2 jours permettent de réfléchir et d'échanger sur tous les aspects de mon projet de retraite.

Mon manager me propose de réaliser mon entretien d'expérience

Nous échangeons sur l'expérience que j'ai acquise tout au long de ma carrière et nous examinons ensemble les savoirs que je maîtrise (particulièrement ceux que j'ai développés sur mon dernier poste).

Sur anoo, je trouve des informations sur :

- Les associations de retraités
- Les liens que je peux garder avec l'entreprise
- Le devenir de mon épargne d'entreprise
- Le devenir de mes avantages
- Le devenir de mon régime de prévoyance/santé

Des professionnels à mon écoute après mon départ :

- J'ai accès aux assistants sociaux des caisses de retraite et / ou de secteur.
- J'ai accès pendant un an à la cellule d'écoute (IAPR).

Bon à savoir

Je trouve toutes ces informations sur anoo, sur la page je prépare ma retraite qui comporte une page spécifique aux fonctionnaires.